

RÉSULTATS DU CALCUL DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES APPLICABLES AUX RÉSERVES FORESTIÈRES

Division Nord-Est



Décision du Forestier en chef sur les résultats du calcul des possibilités forestières (CPF) et les exigences particulières applicables au territoire sous convention de gestion territoriale (CGT) avec la MRC de Manicouagan localisé dans la région administrative de la Côte-Nord

■ ■ ■ ■ ■ À PROPOS DES CONVENTIONS DE GESTION TERRITORIALE

« Les terres publiques intramunicipales (TPI) sont des terres du domaine de l'État (aussi appelées réserves forestières) situées à l'intérieur des limites municipales. Elles présentent une problématique particulière de gestion et de mise en valeur des ressources, notamment en raison de leur superficie réduite et, dans certains cas, de leur enclavement dans le domaine privé, ce qui nuit à leur accessibilité.

Afin de répondre aux besoins des collectivités régionales et locales qui demandaient de participer aux décisions sur la gestion et la mise en valeur de leur territoire, le Ministère a mis en avant une nouvelle approche de gestion pour les TPI. Cette approche permet de transférer aux municipalités ou aux municipalités régionales de comté (MRC) intéressées, des responsabilités et des pouvoirs en matière de planification de l'aménagement intégré du territoire, réglementation foncière, gestion foncière, gestion de la ressource forestière et gestion des milieux naturels protégés. »

Source : [MRNF, www.mmf.gouv.qc.ca/territoire/expertise/expertise-delegation.jsp](http://MRNF.www.mmf.gouv.qc.ca/territoire/expertise/expertise-delegation.jsp)

En matière de planification et de gestion de la ressource forestière, certains des pouvoirs confiés à une municipalité ou à une MRC concernent le Forestier en chef :

« La préparation du plan général d'aménagement forestier selon la forme et le contenu convenus avec le ministre, notamment, la collaboration de la MRC à la préparation des intrants du calcul de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu du territoire d'application, selon les instructions fournies par le Forestier en chef. Le calcul de la possibilité forestière sera réalisé sous la supervision du Forestier en chef et servira à confectionner le plan général d'aménagement forestier » ;

« Acheminer au Ministre et au Forestier en chef, après son approbation, le plan général d'aménagement forestier qu'elle a rédigé » ;

« L'aménagement forestier des réserves forestières en respectant la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu, telle qu'elle a été déterminée par le Forestier en chef, et la vente des bois » ;

« La conclusion de conventions d'aménagement forestier (CvAF) » ;

Source : Contrat type de CGT signé entre une municipalité ou une MRC et le MRNF

Actuellement, 26 conventions de gestion territoriale sont en vigueur au Québec. Elles couvrent une superficie totale de près de 270 000 hectares.

■ ■ ■ ■ ■ RAPPEL D'UNE DES RESPONSABILITÉS DU FORESTIER EN CHEF

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94, le 14 juin 2005, le Forestier en chef a le pouvoir de déterminer, par essence ou par groupe d'essences, les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu sur les territoires publics, incluant les réserves forestières. De plus, il doit rendre publiques les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu ainsi que les justifications ayant conduit à les déterminer ou à les réviser (art. 17.1.3 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, L.R.Q., Chapitre M-25.2).

■ ■ ■ ■ ■ RÉALISATION DES CPF AVEC LE LOGICIEL DE SIMULATION SYLVA II

Étant donné le contexte – nouveaux outils et méthodes en développement, ressources disponibles et précision des intrants –, le Forestier en chef a jugé pertinent d'utiliser le logiciel de simulation SYLVA II pour réaliser le CPF de ce territoire. Un guide pour choisir les méthodes de CPF des réserves forestières a été élaboré. Ce guide suggère de réaliser le CPF avec SYLVA II lorsque la superficie forestière accessible de la réserve forestière est supérieure à 10 000 hectares. Le CPF de ce territoire a été réalisé en 2008-2009 par un consultant forestier sous la supervision du personnel du Forestier en chef. Il est probable que le prochain CPF de ce territoire soit confectionné sur des bases différentes.





■ ■ ■ ■ ■ DÉCISION DU FORESTIER EN CHEF SUR LES RÉSULTATS DU CPF APPLICABLES AUX TPI DE LA MRC DE MANICOUAGAN

Le territoire de la CGT de la MRC de Manicouagan est localisé à proximité de la ville de Baie-Comeau. Il est constitué de plusieurs parcelles réparties entre Chute-aux-Outardes et Franquelin.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF applicables à ce territoire d'une superficie forestière productive nette de 7 864 hectares représente un volume total pour toutes les essences de 10 600 mètres cubes solides nets (m³.s.n.). Comme il s'agit du premier CPF pour ce territoire, aucune comparaison n'est disponible.

■ ■ ■ ■ ■ PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats du CPF sont présentés à l'annexe 1A. Les exigences du Forestier en chef en terme d'activités d'aménagement forestier sont présentées à l'annexe 1B.

Veuillez prendre note que les résultats du CPF présentés dans ce document sont valables jusqu'au 31 mars 2009. Advenant que la CGT soit renouvelée par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune en 2009, suite à son analyse, le Forestier en chef est prêt à prolonger la durée de l'application des résultats de ce CPF jusqu'au 31 mars 2013. Cette prolongation devra faire l'objet d'une nouvelle décision du Forestier en chef.

■ ■ ■ ■ ■ SIGNATURE DU FORESTIER EN CHEF

Ce calcul des possibilités forestières a été validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine les possibilités forestières de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing.f., M.Sc.
Forestier en chef
Le 29 juillet 2009

■ ■ ■ ■ ■ ANNEXES

- ANNEXE 1A** - Résultats des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région Côte-Nord (Division Nord-Est, mise à jour le 3 juillet 2009)
- ANNEXE 1B** - Activités d'aménagement forestier issues des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région Côte-Nord (Division Nord-Est, mise à jour le 3 juillet 2009)



ANNEXE 1A
DIVISION NORD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Natashquan (CvAF)	TOTALE		1 099 611	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	444 000	304 500	-31,4%	Les méthodes utilisées pour définir les superficies forestières productives accessibles sont différentes. Pour bien comparer les deux calculs, il aurait été préférable d'utiliser les superficies nettes de chaque simulation. Ainsi, après l'application de toutes les réductions, la superficie nette du nouveau CPF est de 401 043 hectares. Malheureusement, il nous a été impossible d'obtenir la superficie nette de la simulation précédente. Une analyse plus fine de la cartographie et l'application des dérogations au Manuel d'aménagement forestier (MAF) acceptées par le MRNF ont fait en sorte de réduire considérablement la nouvelle superficie à simuler. Les courbes de production (ou de croissance) ont été ajustées à la baisse selon les dérogations au MAF afin de tenir compte de la structure irrégulière des peuplements forestiers de ce territoire. Ces derniers se comportent comme des peuplements équiennes avec la présence de plusieurs classes d'âge plutôt que comme des peuplements équiennes avec la présence d'une et quelques fois de deux classes d'âge. De plus, une deuxième dérogation au MAF a permis de soustraire du CPF un volume important par rapport au CPF précédent.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE ²	4 608 312	738 739	-84%					
	NETTE ¹		432 438	--					
St-Augustin (CvAF)	TOTALE	N/A	288 686	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	0	17 000	--	La superficie nette après l'application de toutes les réductions territoriales retenues pour le CPF est de 31 395 hectares. Premier CPF pour cette réserve forestière.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/A	176 798	--					
	NETTE ¹	N/A	31 395	--					

ANNEXE 1A
DIVISION NORD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Baie-Johan-Beetz (CvAF avec la Scierie BJB)	TOTALE	N/A	37 380	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	N/A	8 700	--	Premier CPF pour ce territoire
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/A	14 506	--		N/A			
					Feuillus durs	N/A	100	--	
	NETTE ¹	N/A	12 623	--	TOTAL	N/A	8 800	--	
MRC La Haute-Côte-Nord (CGT des TPI de la MRC La Haute Côte-Nord)	TOTALE	N/A	22 160	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	N/A	13 500	--	Premier CPF pour ce territoire
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/A	14 436	--	Peupliers	N/A	2 500	--	
					Feuillus durs	N/A	1 500	--	
	NETTE ¹	N/A	12 237	--	TOTAL	N/A	17 500	--	

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
MRC Manicouagan (CGT des TPI de la MRC de Manicouagan)	TOTALE	N/A	20 410	-96%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	N/A	9 000	--	Premier CPF pour ce territoire
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/A	10 359	--	Peupliers	N/A	550	--	
					Feuillus durs	N/A	1 050	--	
	NETTE ¹	N/A	7 864	-98%	TOTAL	N/A	10 600	--	
FER DES CHUTES-DU-FAUX-CANAL (CGFER avec la commission scolaire de l'Estuaire)	TOTALE	2 808	3 384	21%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)		2 050	--	La superficie totale comprend des lacs dont une partie est localisée à l'extérieur des limites du territoire analysé. L'écart observé au niveau de la possibilité forestière s'explique par le fait que le CPF précédent a été effectué sur la base d'une estimation.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	2 115	2 102	0	Peupliers		500	--	
					Feuillus durs		300	--	
	NETTE ¹	2 115	2 102	-1%	TOTAL	1 404	2 850	103,0%	
FER COMEAU (CGFER avec le CEGEP de Baie-Comeau)	TOTALE	3 190	3 180	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	500	2 250	350,0%	La possibilité totale du CPF précédent exprimée en mètres cubes par hectare par année (m ³ /ha/an) était de 0,25 m ³ /ha/an alors que l'on observe des résultats de près de 1 m ³ /ha/an dans des territoires similaires. L'écart observé peut principalement s'expliquer par le fait que les rendements forestiers annuels ont été sousestimés au CPF précédent.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	2 402	2 330	0	Peupliers		100	--	
					Feuillus durs	100	300	200,0%	
	NETTE ¹	2 402	2 330	-3%	TOTAL	600	2 650	341,7%	

ANNEXE 1A
DIVISION NORD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)			ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES	
	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE		ÉCART (%)	CALCUL PRÉCÉDENT			NOUVEAU CALCUL
TOTAL (Région Côte-Nord)	TOTALE		1 474 811	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)		357 000	--	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE		220 531	--	Peupliers		3 650	--	
					--	Feuillus durs		3 250	--
	NETTE ¹		500 989	--	TOTAL		363 900	--	

¹ Superficie forestière productive accessible brute moins les réductions pour les refuges biologiques, la pertes de superficie dues aux chemins, le respect de la réglementation provinciale, etc.

ANNEXE 1B
DIVISION NORD-EST

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LES CALCULS DE POSSIBILITÉS (EN HECTARES PAR ANNÉE)													
		RÉSINEUX ¹							FEUILLUS ²						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	COUPE PROTECTION HAUTE RÉG. (CPHRS)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PROTECTION PETITES TIGES MARCH.(CPPTM)	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
Natashquan (CvAF)	CALCUL PRÉCÉDENT	0,0	40,0	0,0	0,0	4815,0	0,0	CPF réalisé avec le logiciel Sylva I.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	NOUVEAU CALCUL	0,0	0,0	0,0	0,0	629,0	2109,0	CPF réalisé avec le logiciel Sylva II.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
St-Augustin (CvAF)	CALCUL PRÉCÉDENT	-	-	-	-	-	-		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	NOUVEAU CALCUL	0,0	0,0	0,0	106,0	72,0	41,0	Nouvelle réserve forestière. Calcul avec méthode par contenance/contenu (C/C).	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

ANNEXE 1B
DIVISION NORD-EST

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LES CALCULS DE POSSIBILITÉS (EN HECTARES PAR ANNÉE)													
		RÉSINEUX ¹							FEUILLUS ²						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	COUPE PROTECTION HAUTE RÉG. (CPHRS)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PROTECTION PETITES TIGES MARCH.(CPPTM)	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
Baie-Johan-Beetz (CvAF avec La Scierie BJB)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	NOUVEAU CALCUL	0,0	0,0	0,0	0,0	76,0	76,0	CPF réalisé avec le logiciel Sylva II. Premier CPF pour cette réserve forestière.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
MRC La Haute-Côte-Nord (CGT avec la MRC La Haute-Côte-Nord)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	NOUVEAU CALCUL	44	44	107	0	121	0	Premier CPF pour cette réserve forestière.	0	0	0	0	16	0	
MRC Manicouagan (CGT avec la MRC de Manicouagan)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	NOUVEAU CALCUL	20	20	10	0	82	0	CPF réalisé avec le logiciel Sylva II. Premier CPF pour cette réserve forestière.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

ANNEXE 1B
DIVISION NORD-EST

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LES CALCULS DE POSSIBILITÉS (EN HECTARES PAR ANNÉE)													
		RÉSINEUX ¹							FEUILLUS ²						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	COUPE PROTECTION HAUTE RÉG. (CPHRS)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PROTECTION PETITES TIGES MARCH.(CPPTM)	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
FER DES CHUTES-DU-FAUX- CANAL (CGFER avec la commission scolaire de l'Estuaire)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	CPF réalisé avec la méthode par C/C.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	NOUVEAU CALCUL					19	0	CPF réalisé avec une méthode développée par le Forestier en chef.	0	0	0	0	4	0	
FER COMEAU (CGFER avec le CEGEP de Baie-Comeau)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	CPF réalisé avec la méthode par C/C.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	NOUVEAU CALCUL					26	0	CPF réalisé avec une méthode développée par le Forestier en chef.	0	0	0	0	0	0	
TOTAL RÉGION 09	NOUVEAU CALCUL	64	64	117	106	1025	2226		0	0	0	0	20	0	

¹Les peuplements mélangés à dominance de résineux sont inclus

²Les peuplements mélangés à dominance de feuillus sont inclus